



SDIS 70

Rapport d'activité 2019

Sommaire

Présentation du SDIS 70	p.4-5
Le volet juridique	p.6
Les moyens humains.....	p.7
Les moyens financiers.....	p.8-9
Les moyens matériels.....	p.10-11
Les infrastructures	p.12-13
La planification opérationnelle	p.14-15
La formation	p.16-17
Le Service de Santé et de Secours Médical	p.18-19
Les centres	p.20-21
Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC)	p.21
L'activité opérationnelle	p.22-23
Quelques interventions marquantes	p.24
Les autres faits marquants	p.26
La promotion du volontariat.....	p.27



Photos première et dernière de couverture : Eric Morel

Conception

Directeur de la publication : Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction : Sylvie Juin

Assistante de rédaction : Véronique Jardel

Opérateur PAO : Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70.

Photographies

SDIS 70, L'Est Républicain, Commandant Eric Morel, Sylvie Juin, Véronique Jardel, Stéphanie Boisson



Impression

Département de la Haute-Saône en 1 600 exemplaires



Éditos



Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône

Courage et dévouement. Cette devise illustre parfaitement ce que sont les sapeurs pompiers, professionnels comme volontaires de Haute-Saône. Ces femmes et ces hommes sont habités par les valeurs de la République et n'hésitent pas à risquer leur vie pour sauver celle des autres, quelles que soient les circonstances. Alors que les menaces et les risques évoluent et se complexifient, et que les attentes de nos concitoyens sont toujours plus fortes, le SDIS de la Haute-Saône a démontré une nouvelle fois en 2019 qu'il était au rendez-vous de ses missions régaliennes, tant dans la mise en œuvre opérationnelle des secours, que dans la prévention et la prévision des risques de sécurité civile.

C'est l'occasion, pour la représentante de l'État dans le département que je suis, de remercier le Colonel Tailhardat et l'ensemble des officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers, de leur mobilisation très forte. Je salue également la gestion du SDIS sous l'égide du président Morlot, qui a consacré, cette année encore, des moyens conséquents au service de l'action de terrain.

17 907 interventions, parfois de grande ampleur, ont permis de porter secours à des personnes en détresse, souvent vitale, de limiter les dommages aux personnes et aux biens. 155 643 communications radio ont attesté de l'effort d'organisation et de coordination nécessaire pour assurer une prise en charge de qualité.

Ce rapport pour l'année 2019 confirme la dynamique de l'activité, et la grande capacité d'investissement et d'innovation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Saône. Les 2029 personnels du SDIS ont incarné au quotidien, tout au long de l'année dernière, par leur engagement, leur disponibilité, la qualité technique de leurs interventions, les valeurs qui les caractérisent, en particulier le dépassement de soi au profit du groupe et leur état d'esprit positif et constructif, le modèle de sécurité civile souhaité par le Ministère de l'Intérieur et plébiscité par nos concitoyens.

Grand bravo à eux.



Robert Morlot Président du SDIS

J'ai plaisir à vous présenter ce nouveau rapport d'activité qui, comme chaque année, fait toute la lumière sur l'ensemble des missions assurées par l'établissement et ses personnels.

En 2019, l'activité opérationnelle du SDIS a sensiblement diminué en raison d'une baisse des interventions pour carence du secteur privé et de la mise en œuvre d'une nouvelle tarification des opérations ne relevant pas directement de nos missions. Pour autant, la durée globale des interventions n'a pas proportionnellement baissé en raison notamment de la progression des transports sur des sites hospitaliers plus éloignés.

L'organisation d'un exercice NOVI à Gray et la sécurisation d'une nouvelle épreuve du Tour de France ont quant à eux quelque peu alourdi l'activité déjà soutenue des services en matière de "prévention" et de "prévision".

Concernant la formation, plus de 2 000 sapeurs-pompiers ont fréquenté le Plateau Technique de Formation (PTF), ce qui représente près de 40 % des actions départementales de formation. Le point d'équilibre semble être trouvé entre des séquences organisées dans les unités opérationnelles et d'autres sur le PTF où des mises en situation proches du réel sont désormais réalisées. Par ailleurs, grâce à l'acquisition et au déploiement dans les centres du logiciel FORSYS, la gestion de la formation va être facilitée et optimisée.

Même si le maintien des grands équilibres budgétaires s'avère de plus en plus délicat, les contraintes financières auxquelles notre établissement doit faire face n'ont cependant pas obéré les ambitions de notre structure ni sa volonté de maintenir intacte sa politique de modernisation. J'en veux pour preuve le virage technologique amorcé cette année par le SDIS en matière de secours d'urgence aux victimes avec le déploiement de la télé-médecine. Les acquisitions réalisées en 2019 de nouveaux effets chaussants pour tous les sapeurs-pompiers mais aussi de véhicules et matériels divers et variés (VSAV, VSU, VAR, matériels SAP, feux de forêt, capture d'animaux...) en constituent également la parfaite illustration.

L'inauguration de la maison des sapeurs-pompiers, la pose de la première pierre de la caserne de Port sur Saône, les travaux menés dans les centres, la poursuite du plan "hébergement" témoignent également de la volonté de l'établissement de maintenir intact le dynamisme de sa politique immobilière.

Les élus ont également souhaité, en 2019, consolider la place des Centres de Première Intervention (CPI) en soutenant les communes et EPCI dont ils relèvent. Ce soutien s'est traduit cette année par le vote d'une modification des critères de calcul du contingent incendie qui prendra effet en 2020.

L'ensemble des projets menés de front en 2019, tous portés par des personnels particulièrement investis et impliqués, témoignent d'une dynamique profondément ancrée dans les fondements de notre structure, celle d'aller toujours de l'avant. Je tiens ici à remercier la direction et l'ensemble du personnel (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratif et technique) grâce à qui toutes ces avancées ont été rendues possibles.

Enfin, pour finir cette rapide rétrospective de l'année 2019, la promotion du volontariat constituant également une des préoccupations majeures de l'établissement, il me faut évoquer, la cérémonie organisée en mars. Cette dernière a permis de mettre à l'honneur les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires qui contribuent à la consolidation des effectifs par le biais du mécénat ou de conventions de mise à disposition de leurs salariés. Qu'ils en soient ici encore une fois remerciés.

Les chiffres clés

233 394

c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km².

93

c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

107

c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

1 922

c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 44 % de ces effectifs.

33

c'est le nombre de personnels administratif et technique au SDIS 70.

17 907

c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2019.

155 643

c'est le nombre de communications radio gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 426 / jour).

22

c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au Conseil d'administration.

2 346

c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2019. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

59

c'est le nombre de délibérations votées en 2019 au cours de 3 réunions du conseil d'administration et de 7 réunions du bureau.

16 810 861,33 €

c'est le budget du SDIS 70 pour 2019, dont 13 671 363,41 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

51,30 €

c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

7,83 €

c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis le 5 juillet 2019.

245

c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

504 991

c'est le nombre de pages du site internet du SDIS, consultées en 2019 par les internautes.

6 980

c'est le nombre d'abonnés à notre page Facebook.



Présentation du SDIS 70

Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.

Direction



Centre opérationnel



Maison des sapeurs-pompiers



Centre technique



Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires.

Classement du SDIS 70

En France, les SDIS sont classés en 3 catégories (A, B et C) en fonction du nombre d'habitants peuplant le département.

La Haute-Saône comptant moins de 400 000 habitants, le SDIS 70 est classé en "C".

Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).

Plateau technique de formation



Une nouvelle organisation administrative est mise en place

L'établissement a substantiellement modifié son organisation administrative par arrêté conjoint Préfet/Président du CASDIS le 1^{er} avril 2019.

Cette modification a fait suite au recrutement en décembre 2018 d'un Directeur Départemental Adjoint (DDA). Chargé de seconder le directeur et de le suppléer en cas d'absence, ce dernier est dorénavant chargé de superviser le fonctionnement du groupement "Gestion des Risques" (GGR), du groupement "Gestion Opérationnelle" (GGO) et du secrétariat de direction.

Par ailleurs, un poste de "chef d'Etat-Major du corps départemental" a été créé.

Ce dernier est plus particulièrement chargé de suivre le fonctionnement du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), du Groupement Technique (GT) et du Groupement des Unités Territoriales (GUT). Il est également chargé de développer toutes les pistes de mutualisation avec l'ensemble des partenaires du SDIS (Département, groupements hospitaliers, services de l'Etat, SDIS limitrophes) et traite toutes les questions relatives au Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP).

Le groupement "Immobilier et Système de Communication" (GISC) a également été créé. Il remplace le pôle "Achats, Affaires Immobilières et Développement des Systèmes d'Information et de Communication".

Le groupement "Gestion Opérationnelle" (GGO) succède quant à lui au groupement "Système d'alerte".

Enfin, 2 bureaux ont vu le jour :

- le bureau "CTA/CODIS" chargé d'assister le chef du CTA/CODIS dans la gestion administrative, le suivi des dossiers ETARE et le suivi de la mallette opérationnelle,
- le bureau "Mission volontariat - Actions citoyennes" chargé de participer au développement du volontariat, aux opérations de promotion de la citoyenneté et à toutes les actions du ressort de la mission du même nom.

Le SDIS participe à la première promotion du Service National Universel

En tant que département préfigurateur, la Haute-Saône a accueilli, en 2019, 192 jeunes en provenance de toute la France et des départements d'outre-mer dans le cadre de l'expérimentation du SNU.

La participation du SDIS, sur plusieurs sessions, a consisté en une sensibilisation aux gestes qui sauvent (2 heures), une simulation d'accident (1 heure) ainsi qu'une présentation du volontariat (1 heure).

Une délégation d'une vingtaine de jeunes a également participé à la journée nationale des sapeurs-pompiers.



Le règlement intérieur du SDIS est mis à jour

Le Règlement Intérieur (RI) du SDIS de la Haute-Saône, qui n'avait pas fait l'objet de mise à jour depuis son adoption par son Conseil d'administration en janvier 2011, a été arrêté, dans une version consolidée, le 19 décembre 2019. En effet, compte-tenu, d'une part des évolutions législatives et réglementaires intervenues et, d'autre part des différentes décisions prises par l'assemblée délibérante du SDIS modifiant les dispositions du règlement intérieur depuis 2011, il était devenu indispensable d'établir une version consolidée de ce document intégrant l'ensemble de ces modifications.

Afin de faciliter les mises à jour à venir, l'établissement a profité de cette opération de "toiletage" pour mettre en place une nouvelle numérotation du document. Celle-ci n'engendre aucune modification de ses contenus. Pour une parfaite transparence, un tableau de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation des articles intègre d'ailleurs le nouveau RI.

Conformément à l'article L1424-20 du CGCT, le principe de mise à jour et de rédaction d'une version consolidée du Règlement Intérieur avait, au préalable, reçu l'avis favorable de l'ensemble des membres de la CATSIS, du CT et du CCDSPV.



Le SDIS fait du tri dans ses archives

Pendant 8 semaines, 2 archivistes vacataires, mis à la disposition du SDIS par le Département et supervisés par le directeur des archives départementales, ont procédé au tri et au classement de l'ensemble des archives du SDIS.

Ce travail a été réalisé en lien avec l'ensemble des services du SDIS et plus particulièrement le Groupement Technique en charge du dossier. 15 mètres linéaires d'archives (soit 160 boîtes) ont fait l'objet d'un versement aux archives départementales. 139 mètres linéaires ont été détruits.



Le volet juridique



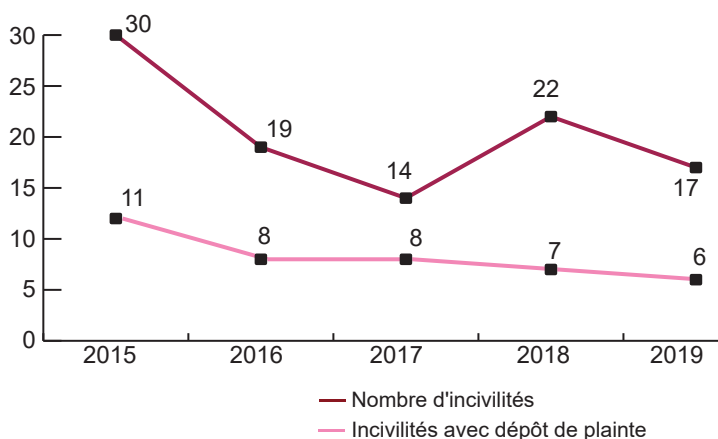
Des sanctions plus fermes contre les auteurs d'incivilités

En décembre 2019, l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales rendait public le chiffre des agressions recensées pour 2018. Sur 4,6 millions interventions, 3 411 agressions sont dénombrées : agressions, menaces et outrages, jets de projectiles, crachats, etc... autant d'actes qui tendent à banaliser une certaine violence. Tous les corps d'appartenance sont touchés : professionnels, volontaires, militaires. Dans une réponse publiée au Journal Officiel du Sénat, le ministre de l'Intérieur déclarait qu' "en ciblant les sapeurs-pompiers qui incarnent les valeurs et les principes républicains fondés sur la solidarité et l'entraide, c'est la République que l'on attaque".

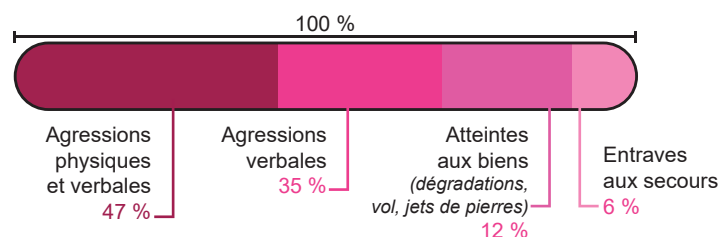
Et la République de défendre ses sapeurs-pompiers. Vu des prétoires, la réponse pénale est ferme. Sur 8 affaires inscrites aux rôles des audiences correctionnelles en 2019 en Haute-Saône, la constitution de partie civile a été retenue dans la totalité des affaires et les prévenus condamnés. Les peines prononcées vont du stage de citoyenneté à de la prison avec sursis.

Si la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique a aggravé les sanctions pénales à l'encontre des auteurs de ces violences, la volonté du SDIS de la Haute-Saône est avant tout de faire reconnaître symboliquement l'attaque portée au corps des sapeurs-pompiers et notamment son honneur et sa dignité. Preuve encore une fois s'il en fallait de la proximité d'un service public appelé bien souvent au secours de la population sur fond d'alcoolisme, de souffrance et de détresse psychologique.

Evolution du nombre d'incivilités



Incivilité par type



Les chiffres clés du service "Juridique"

Analyses juridiques

- 20 études réalisées à la demande des services (activité juridique et Hygiène et Sécurité)

Assurances

- 5 sinistres déclarés
- 4 dossiers encore ouverts au 31/12/2019

Affaires sensibles

- 22 dossiers constitués dont :
 - ↳ 13 dossiers liés à l'activité opérationnelle :
 - ♦ 10 relatifs à l'incendie
 - ♦ 2 relatifs au secours à personnes
 - ♦ 1 relatif aux opérations diverses
 - ↳ 9 dossiers liés aux activités "supports" de l'établissement (finances, administration générale, communication, ressources humaines)

Contentieux

- 3 dossiers ouverts devant les juridictions

Incivilités ayant fait l'objet d'une remontée d'informations

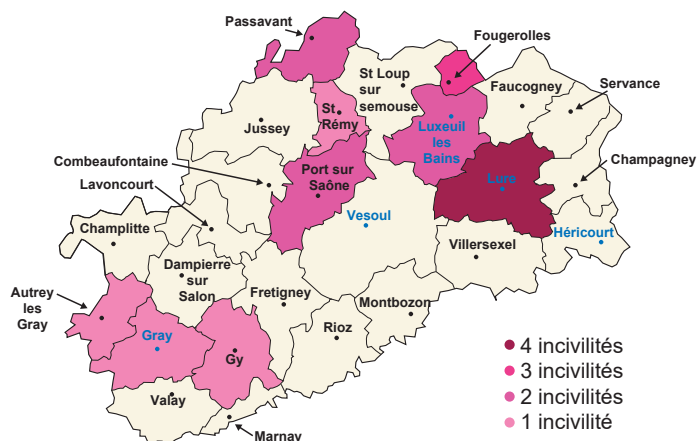
- 16 événements survenus en contexte opérationnel dont :
 - ↳ 1 événement au cours d'une intervention "incendie",
 - ↳ 15 événements lors d'une intervention de "secours à personne"

Sur ces 16 événements, 8 ont été suivis d'une plainte par les personnels et/ou le SDIS.

Au total, ces incivilités ont concernés 45 victimes, 43 SPV et 2 SPP.

- 1 événement d'incivilité survenu hors contexte opérationnel

Nombre d'incivilités recensées en 2019 par secteur





Les moyens humains

Les effectifs au 31 décembre 2019



107 SPP

Catégorie A

officiers	10
médecins	2
infirmiers	1

Catégorie B

officiers	14
-----------	----

Catégorie C

sous-officiers	49
sapeurs et caporaux	31



1 922 SPV actifs
dont 45 également SPP et 4 PAT

	CD*	CC*
officiers	36	35
médecins	24	-
vétérinaires	1	-
pharmaciens	1	-
experts	4	-
infirmiers	60	12
sous-officiers	308	169
sapeurs et caporaux	638	634
Totaux	1072	850



33 PAT

Catégorie A

administratifs	3
techniques	1

Catégorie B

administratifs	2
techniques	1

Catégorie C

administratifs	13
techniques	13

*CD : Corps Départemental / *CC : Corps Communaux

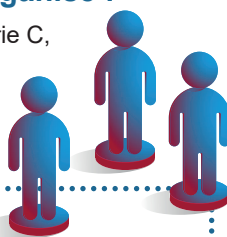
Le SDIS 70 compte également 4 volontaires du "service civique" en 2019.

Les mouvements de personnel

- 227 sapeurs-pompiers volontaires recrutés (154 au CD* et 73 aux CC*)
- 158 cessations d'activité (120 au CD* et 38 aux CC*)
- 3 départs en retraite (3 SPP)
- 1 démission (PAT)
- 8 recrutements (5 caporaux de SPP et 3 personnels administratif et technique)

Le groupement "Finances Personnels" a organisé :

- 2 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 2 CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires),
- 1 CT (Comité Technique).



Le SDIS 70 renforce ses effectifs

L'établissement a recruté au cours de l'année deux personnels administratif et technique. L'un d'eux a été affecté au groupement technique pour y assurer les missions d'assistant au sein du service "logistique-habillement" tandis que le second a rejoint le Groupement "Finances et Personnels".

5 sapeurs-pompiers professionnels sont quant à eux venus renforcer les effectifs opérationnels. Deux d'entre eux ont été affectés au CIP de Lure tandis que les trois autres ont respectivement rejoint les casernes de Vesoul et d'Héricourt ainsi que le CTA/CODIS.

Ces recrutements portent l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels à 104 (hors personnels SSSM) et l'effectif des personnels administratif et technique à 33 au 31 décembre 2019.

Le SDIS mutualise avec le SDIS 67 pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Cet examen a été mis en place dans le cadre d'une coordination avec certains SDIS de la zone de défense Est, notamment les SDIS du Jura, de la Haute-Marne, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

S'il revenait à chaque SDIS d'organiser l'épreuve d'admission qui consistait en un entretien individuel d'une durée de 20 minutes, cette collaboration a permis au SDIS 70 d'utiliser la plateforme AT+ permettant la gestion des préinscriptions en ligne.

S'agissant du SDIS 70, 30 agents étaient inscrits à l'examen. 26 candidats ont passé les épreuves. 7 d'entre eux ont finalement été reçus.



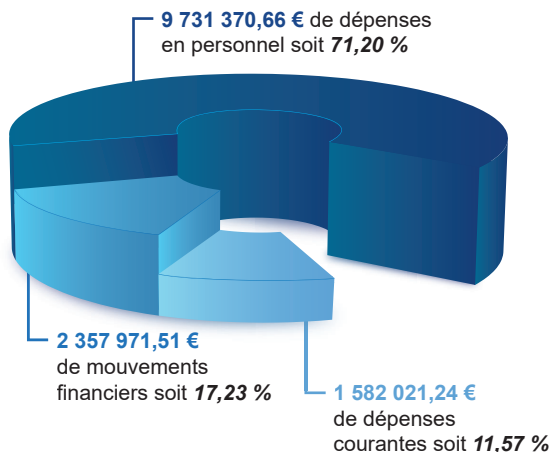
98 Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)



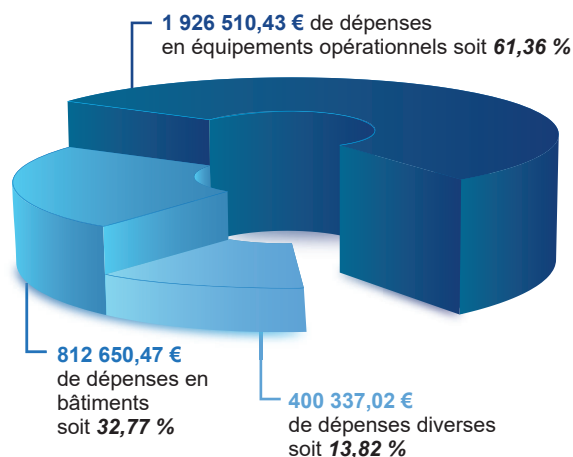
Les moyens financiers



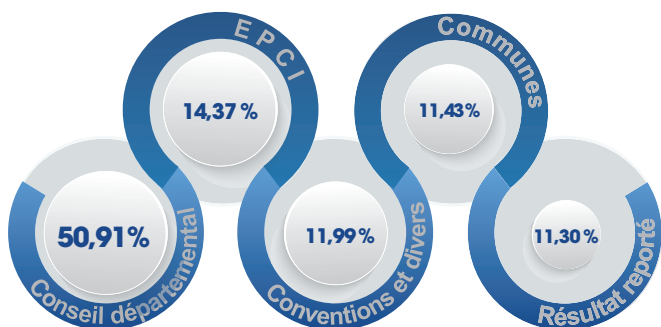
13 671 363,41 €
de dépenses de fonctionnement



3 139 497,92 €
de dépenses d'investissement



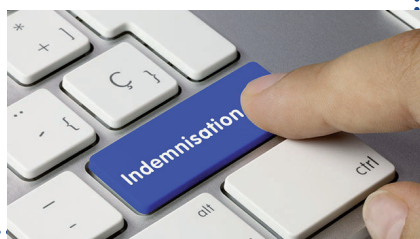
14 830 849,83 €
de ressources budgétaires de fonctionnement



Le traitement des CRSS dorénavant assuré par le groupement "Finances et Personnels"

L'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) est rattachée au Groupement "Finances et Personnels" depuis juillet 2019. Ainsi, un agent a été spécialement recruté pour assurer cette mission. Il constitue dorénavant l'interlocuteur privilégié des centres et des sapeurs-pompiers pour toutes questions dans ce domaine. Il gère intégralement l'indemnisation des SPV s'assurant d'une part de l'adéquation des éléments saisis par les centres avec les règles d'indemnisation prévues dans le règlement intérieur et l'activité opérationnelle et d'autre part, en procédant au mandatement des sommes dues à chaque SPV.

Cette réorganisation permet de centraliser, au sein du service "Finances", la rémunération des personnels permanents et maintenant l'indemnisation des SPV.



Les critères de calcul du contingent incendie sont modifiés

Le SDIS, pour faire face à l'évolution de l'activité opérationnelle mais aussi aux difficultés liées au volontariat de sapeurs-pompiers, a, depuis plusieurs années, renforcé l'implication des corps communaux et intercommunaux, si bien qu'en 10 ans, l'activité des centres de première intervention (CPI) est passée de 2 987 sorties de secours à 4 860, soit une progression de plus de 60 %. Les CPI sont ainsi devenus des acteurs incontournables du service public de secours et leur engagement contribue à renforcer le maillage territorial et la bonne distribution des secours notamment dans les secteurs ruraux où ils apportent un service de proximité rapide, efficace et très apprécié par la population.

Leur financement est assuré par les communes et EPCI dont ils relèvent avec un appui fort du SDIS et le soutien du Département pour l'acquisition de matériel opérationnel.

Jusqu'en 2019 et afin d'en assurer le financement, une collectivité siège d'un CPI bénéficiait chaque année d'une minoration de sa contribution au budget du SDIS de 3,32 € par habitant.

Cette aide demeurant cependant trop faible pour assurer d'une manière satisfaisante le fonctionnement d'un centre, le Conseil d'administration du SDIS a décidé de porter cette minoration à 6 € par habitant.

Cette mesure, plébiscitée par les associations d'élus de la Haute-Saône (AMF et AMR), entrera en vigueur pour le calcul des contributions 2020.

Prise en charge des retraites (répartitions 2019)

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).

	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétéran	877	410 373,14 €
Allocation de fidélité	7	4 419,40 €
Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR)	89	62 220,50 €
Allocations de tuilage et de limite d'âge	41	12 728,80 €
NPFR	22	22 557,68 €
Total		512 299,52 €



La tarification des interventions non-payantes est modifiée

Le 13 mai 2019, le Conseil d'administration du SDIS a adopté une nouvelle tarification pour les interventions ne relevant pas des missions obligatoires du SDIS. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} juin.

Les débloquages d'ascenseur, les déclenchements inutiles des secours (notamment les téléalarmes) sont à présent facturés au tarif de 200 €.

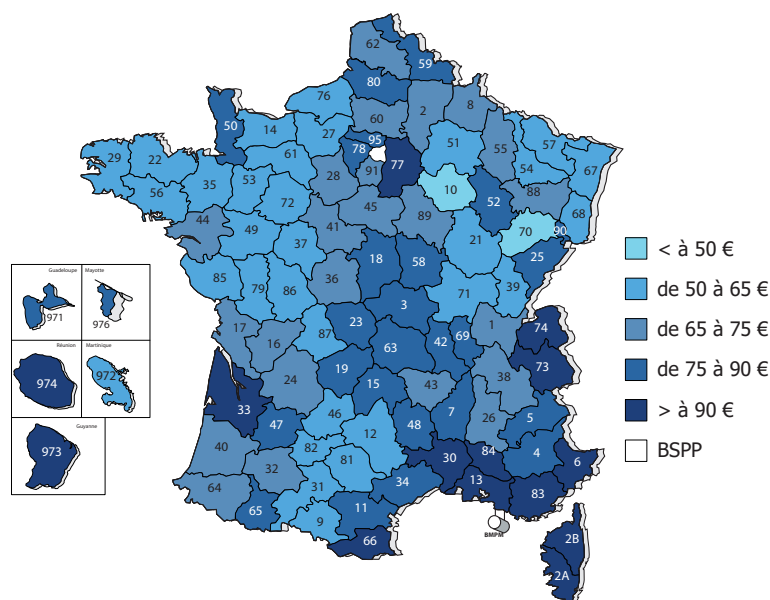
Les destructions de nids d'hyménoptères, réalisées par les centres du corps départemental, sont dorénavant facturées 70 € à l'usager (contre 40 € auparavant) et 140 € lorsque l'intervention nécessite l'emploi d'un moyen aérien.

Cette augmentation tarifaire avait pour principal objectif de réduire le recours des usagers aux services des sapeurs-pompiers pour réaliser ce type d'interventions qui impactent considérablement l'organisation du SDIS en période estivale. Ces dernières nécessitent en effet la mobilisation d'un sapeur-pompier pour traiter les demandes au CTA/CODIS et le renforcement des équipes intervenantes.

Les effets ont été immédiats et l'objectif de baisse de la pression opérationnelle a été atteint puisque le SDIS a enregistré cette année une baisse de près de 93 % des destructions de nids d'hyménoptères (147 en 2019 contre 2 034 en 2018).

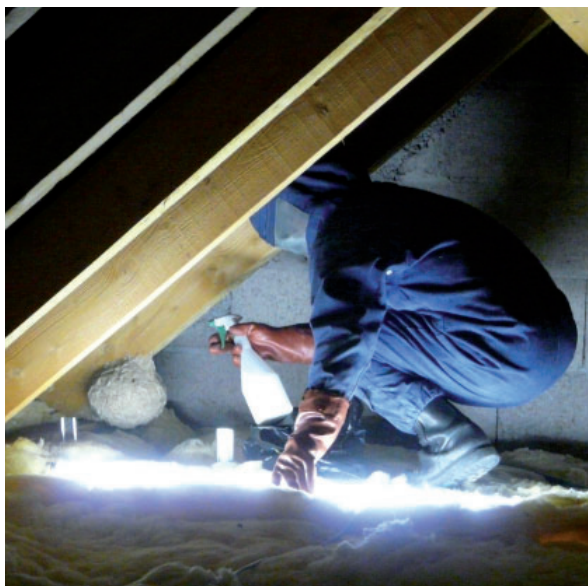
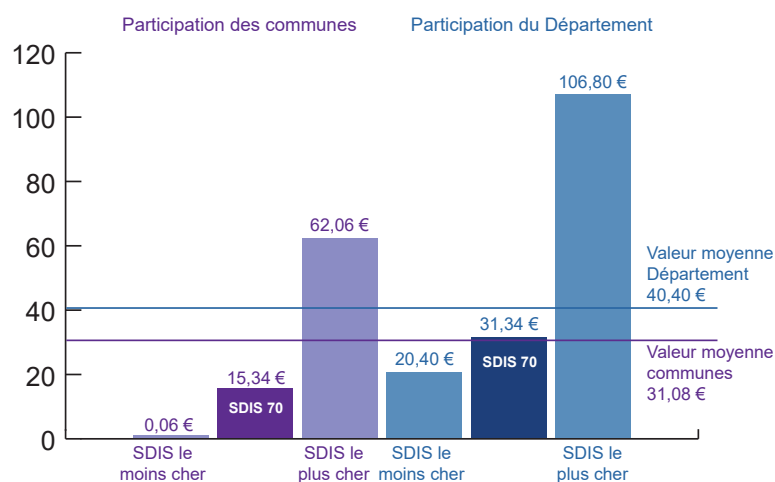
L'établissement par rapport aux autres SDIS

Participation globale des collectivités



Le SDIS 70 présente la participation globale des collectivités la plus faible de France.

Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)





Les moyens matériels

Les principales réalisations 2019

Le parc "véhicules"

- Acquisition pour un montant total de 905 800 € TTC de :
 - ↳ 5 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV),
 - ↳ 28 Véhicules Légers (VL).

Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant total de 432 850 € TTC,
- Lavage de 1 860 effets (vestes "textile", surpantalons, parkas, tenues "destruction nid d'insectes", sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 226 effets et 62 ARI,
- Contrôle de 252 ARI, 140 bouteilles d'ARI, 334 extincteurs, 56 lots de sauvetage, 985 vestes "textile" et surpantalons, 770 casques F1, 215 casques F2, 42 détecteurs CO, 32 détecteurs, 100 échelles à coulisses.



Un nouveau mode de distribution des effets d'habillement est mis en place

Dans un souci global d'optimisation de la distribution de la masse d'habillement aux sapeurs-pompiers, le Groupement Technique a substantiellement modifié son organisation et ses procédures.

Ainsi, afin de limiter les déplacements de l'agent chargé de la préparation des colis d'habillement destinés aux centres, le Groupement Technique a tout d'abord revu l'organisation et la disposition des rayonnages de stockage.

Par ailleurs, pour procéder à l'équipement et l'habillement des nouvelles recrues, les chefs de centre ou le fourrier du centre remplissent dorénavant, pour chaque nouvel arrivant, une fiche précisant les tailles des effets d'habillement nécessaires. Cette fiche est envoyée par mail au Groupement Technique. A réception, le responsable "habillement" prépare les effets qui sont ensuite transmis par navette dans le centre d'affectation de l'agent.

Gain de temps pour le chef de centre, l'agent et le Groupement Technique, économies financières puisque les agents n'ont plus à se déplacer aux services techniques pour récupérer leur paquetage, ce nouveau système ne présente que des avantages.

Les sapeurs-pompiers sont dotés de nouveaux effets chaussants

Le SDIS a fait l'acquisition, auprès de la société HAIX, de 900 paires de chaussures SAP au prix unitaire de 90 € TTC. Ces chaussures en cuir légères, coquées et dotées de semelles antistatiques pour assurer un niveau de confort et de sécurité optimum sont réservées aux interventions hors incendie. Elles ont été distribuées, courant juillet, à l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental.



Inventaire des matériels 2019

Secours à personne	3	VSU	Véhicule de Soins d'Urgence
	42	VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
	2	VSM	Véhicule de Secours Médical
	2	VLM	Véhicule Léger Médicalisé
	4	VSR	Véhicule de Secours Routier
	7	VTP	Véhicule Transport de Personnel
	1	Ce PMA	Cellule Poste Médical Avancé
Interventions diverses	2	VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
	3	ULS	Unité Légère de Secours
	1	Ce SRF	Cellule de Secours Routier Ferroviaire
	18	VPI	Véhicule de Première Intervention
	16	VTU	Véhicule Tous Usages
	1	CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
	1	VPRO	Véhicule de PROtection
	9	VLTT	Véhicule Léger Tout-Terrain
	19	BLS	Barque Légère de Sauvetage
	1	Ce PC	Cellule Poste de Commandement
	1	VPC	Véhicule Poste de Commandement
	1	VSAT	Véhicule SATellite
	2	VPL	Véhicule PLongeur
	4	VEMA	Véhicule à éléments modulaires amovibles
Lutte contre l'incendie	1	Ce EAU	Cellule EAU
	1		Camion plateau (dépanneuse)
	1	Ce TU	Cellule Toute Utilité
	6	FPTSR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
	16	FPT	Fourgon Pompe Tonne
	17	MPR	MotoPompe Remorquable
	5	EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
	1	EPA	Echelle Pivotante Automatique
	1	BEA	Bras Elévateur Automatique
	4	CCI	Camion Citerne Incendie
	13	CCR	Camion Citerne Rural
	12	VPSU	Véhicule Premiers Secours Urbain
	11	VPS	Véhicule de Premiers Secours
2	DA	Dévidoir Automobile	
1	VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire	
1	Ce EEm	Cellule Eau Emulseur	
2	CEDA	Cellule Dévidoire Automobile	
1	CEPARI	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant	
1	VIRT	Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques	

2019, feux de forêt, capture d'animaux, VSAV, VSU, VAR... présentation des nouveaux matériels

5 CCR ont été équipés de matériel "feux de forêt" se composant pour chaque engin de :

- 1 claie de portage avec sangles comportant 4 tuyaux de 45 DSP, 1 division 40-40 / 2*20 et 1 pochette de liaison,
- 1 claie de portage avec sac comportant 4 tuyaux de 25 GFR 2 LDL de 150l/mn, 1 division 40-40 / 2*20 et 1 pochette de liaison,
- 1 vanne d'arrêt de 45 DSP,
- 2 seaux pompes dorsaux de 19 litres,
- 2 battes à feux et 1 griffe de remblai.

Les 11 VPS ont quant à eux été équipés de 2 tuyaux de 25 GFR, 1 lance de 150l/mn et 1 division 40-40 / 2*20.



Tous les centres du corps départemental ont été dotés de nouveaux matériels de capture d'animaux :

- 1 cage de transport (chat/chien),
- 1 lasso de capture "chien",
- 1 pince de capture "chat",
- 1 pince de capture "reptile",
- 1 paire de gants renforcés pour la capture des chiens.

Chaque CIP est également doté d'une paire de sangles de levage pour les bovins et les chevaux. Ce matériel peut être acheminé, sur demande, dans un CI ou un CPI rattaché.



Le Véhicule d'Assistance Respiratoire (VAR) a été réaménagé

Ce véhicule, posté au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, peut être projeté, à la demande du CODIS, sur l'ensemble du département lors de la survenue de gros incendies.

Son nouvel équipement a été défini par le Groupement Technique en concertation avec le personnel du CIP Vesoul.

Le véhicule contient toujours le matériel d'assistance respiratoire initialement présent à savoir 21 bouteilles d'ARI de 300 bars, 18 bouteilles d'ARI 200 b et 9 dossards équipés de liaisons personnelles et de dispositifs "homme mort". Il a été complété par le matériel de ventilation hydraulique de la remorque "ventilation" qui, elle, a été réformée.

Du matériel d'éclairage a également été rajouté (4 projecteurs 500 W, des enrouleurs et 2 lumaphores) ainsi que 3 matériels spécifiques (un ventilateur électrique, un rideau stoppeur de fumées et des balises lumineuses).



Le SDIS a réalisé de nouvelles acquisitions de véhicules

Les 4 VSAV achetés en 2018 dans le cadre d'un marché mutualisé sont venus agrandir cette année le parc de véhicules du SDIS 70. Ils ont été acquis, via l'UGAP, auprès de la société TIB au prix unitaire de 91 800 € TTC (châssis + équipement). Ces véhicules sont conçus sur une base "cellule" et sont conformes à la norme 10 G.

Le Véhicule de Soins d'Urgence (VSU), acquis par le même biais en 2018 au prix de 123 000 € TTC (châssis + équipement), a été livré courant 2019. Ce véhicule est équipé pour réaliser des transports de patients de forte corpulence. Il permet également la prise en charge de patients médicalisés ayant une pathologie lourde.

L'effort d'équipement s'est poursuivi avec l'acquisition, en 2019, de 5 VSAV "cellule" supplémentaires.





Les infrastructures

Les réalisations 2019

Centre	Nature des travaux	Montant
Maison des sapeurs-pompiers	Ravalement des façades, pose de sols souples, installation de stores, mise aux normes électriques et travaux d'isolation	30 500 €
CIP Vesoul	Réfection d'une toiture suite à une malfaçon (prise en charge par l'assurance de l'entreprise) et installation de stores dans le local alerte et la salle de sport	15 700 €
CIP Héricourt	Réfection des douches collectives, remplacement d'une porte sectionnelle de la remise incendie et remplacement de l'éclairage des remises et de la salle de sport	15 700 €
CIP Lure	Réparation d'une toiture, remplacement d'un chauffe-eau et remplacement d'un coffret électrique de gestion des aérothermes de la remise incendie	8 000 €
CIP Luxeuil les Bains	Réfection d'une toiture et réparation du système de production d'eau chaude sanitaire	8 000 €
CI Fougerolles	Réhabilitation complète du centre, suite à l'acquisition d'une pièce de 100m ² cédée par la commune	183 000 €
CI Champagny	Aménagements de locaux et création de pièces pour l'hébergement dans les volumes existants	36 500 €
CI Montbozon	Création de pièces pour l'hébergement dans les volumes existants	27 000 €
CI Dampierre sur Salon	Aménagements de locaux et création de pièces pour l'hébergement dans les volumes existants	19 500 €
CI Rioz	Aménagements de locaux et création de pièces pour l'hébergement dans les volumes existants	17 500 €
CI Frétingney	Raccordement des eaux usées au réseau séparatif	9 000 €
CI Port sur Saône	Remplacement d'un aérotherme dans les remises	4 600 €
CI Gy	Installation d'un réchauffeur pour la production d'ECS	1 800 €
CI Marnay	Installation d'un réchauffeur pour la production d'ECS	1 800 €
CI Servance	Aménagement du local d'alerte	1 700 €

Les travaux du plan "hébergement" se poursuivent

La mise en œuvre du plan "hébergement" s'est poursuivie en 2019 avec la création de 4 couchages dans chacune des casernes de Fougerolles, Champagny, Montbozon et Dampierre sur Salon. Le coût total de ces travaux s'élève à 100 000 euros.

La réhabilitation de la caserne de Fougerolles a également permis la création de 4 couchages dans ce centre.

En améliorant les conditions de l'astreinte et en permettant le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires éloignés du centre, ces aménagements répondent parfaitement à la mesure n°8 du plan départemental d'actions pour le volontariat signé en 2014.

Chambre CI Dampierre sur Salon



Les nouveaux locaux de la caserne de Fougerolles sont inaugurés

La cession à l'euro symbolique par la commune de Fougerolles d'un local jouxtant la caserne a permis au SDIS de créer un espace ouvert intégrant un foyer/office et une salle de réunion/formation.

Les travaux de restructuration, dont le montant s'élève à 195 000 euros, ont également permis la réalisation de vestiaires et de 2 chambres conçues pour l'hébergement de 4 personnes. Enfin, le local "alerte" a été complètement réaménagé.

Le centre dispose dorénavant de 246 m² de surfaces administratives et de 172 m² de remises.



Les élus posent la première pierre de la caserne de Port sur Saône

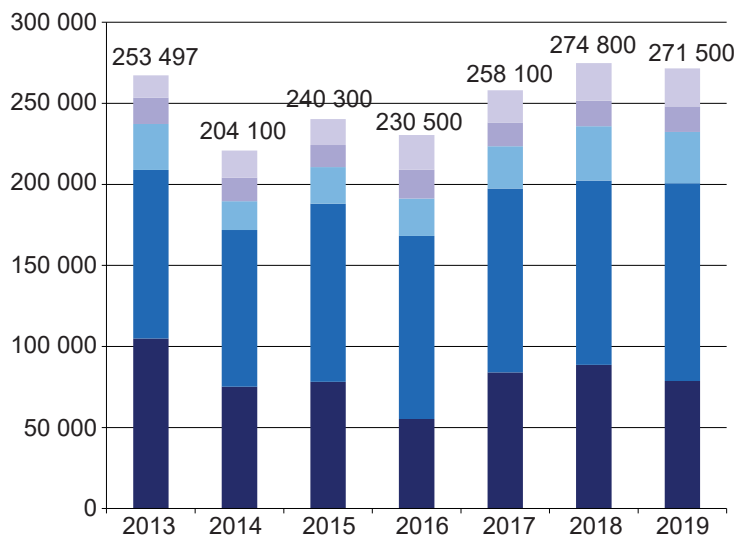
La construction de la caserne de Port sur Saône a débuté en octobre 2019. Confiée en novembre 2018 au cabinet d'architecture Vidberg de Vesoul, c'est le SDIS qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le bâtiment présentera une surface développée de 740 m² qui se décomposera en une zone administrative de 310 m² ainsi qu'une zone "remises" de 430 m² avec, entre autres, 3 travées pour la remise sanitaire et 4 travées pour la remise incendie.

Construite sur un terrain cédé au SDIS par la commune à l'euro symbolique, la future caserne, dont le coût global s'élève à 1 250 000 euros, sera idéalement placée en bordure de la RN19.



Evolution des coûts de fonctionnement des bâtiments du SDIS de 2013 à 2019



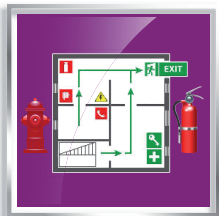
La maison des sapeurs-pompiers est inaugurée

Le SDIS et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ont inauguré, le 22 juin 2019, les anciens locaux de la Fédération du Bâtiment achetés en copropriété en juillet 2018. Joutant le bâtiment de l'Etat-Major, ils ont pris le nom de "maison des sapeurs-pompiers" et abritent dorénavant les services du SSSM au rez de chaussée (bureaux administratifs et cabinet médical du secteur). L'étage est, quant à lui, réservé à l'UDSP 70 avec des bureaux administratifs et une salle de réunion qui constitue un nouveau lieu convivial où les sapeurs-pompiers peuvent désormais se retrouver.

Dès la fin de l'été 2018, d'importants travaux de réfection et rafraîchissement intérieurs avaient été réalisés par le service "bâtiment" du SDIS. Au cours du premier semestre 2019, le service "Système d'information et communication" a, quant à lui, procédé à l'installation du réseau téléphonique et informatique tandis que les travaux se sont poursuivis à l'extérieur avec le ravalement des façades du bâtiment.

Les derniers travaux d'aménagements extérieurs seront réalisés courant 2020.





La planification opérationnelle

5 109

Etablissements Recevant du Public (ERP)
recensés dans le département
de la Haute-Saône

220

visites de sécurité

208

études sur plan en matière
d'Etablissement Recevant du Public (ERP)

205

avis ont été émis concernant des
manifestations publiques

133

études pour des habitations, établissements
industriels et/ou agricoles



En 2019, les Reconnaissances OPérationnelles
(ROP) des Points d'Eau Incendie (PEI) de

171

communes ont été réalisées.

Ainsi, **2 245** PEI
ont été contrôlés.

Le SDIS à nouveau dans la roue du Tour de France

L'année 2019 a à nouveau été marquée par le passage du Tour de France dans le département. En effet, le parcours de la 6^e étape s'est terminée le jeudi 11 juillet par 37 km en Haute-Saône avec une arrivée inédite et très attendue à la "Super Planche des Belles Filles". 180 sapeurs-pompiers du SDIS 70 dont 20 personnels du service de santé étaient mobilisés toute la journée. Une vingtaine d'interventions ont été réalisées au cours de cette manifestation. L'une d'entre elles a nécessité un transport sur Besançon par l'hélicoptère de la sécurité civile de Strasbourg-Dragon 67.



Le SDIS organise un exercice NOVI à Gray

Le théâtre de Gray a été le décor d'une représentation un peu particulière le jeudi 21 novembre 2019. En effet, un exercice "Secours à Nombreuses Victimes" (SNV) était "joué" dans l'enceinte du théâtre. Le scénario était pour le moins "de saison" : Un chauffage d'appoint a dû être installé dans le théâtre municipal afin de palier à la panne de la chaudière de l'établissement. Or, pendant la représentation qui a lieu en matinée, ce chauffage provisoire dysfonctionne et occasionne l'intoxication au monoxyde de carbone des 60 personnes présentes dans la salle.

L'objectif principal de cet exercice était d'évaluer la gestion interservices d'une crise. Pour le SDIS, il s'agissait plus précisément de tester la mise en œuvre du nouveau Poste Médical Avancé (PMA), de tester la nouvelle fiche médicale NOVI, de mettre en œuvre le Système d'Identification Numérique Standardisé (SINUS, qui permet de gérer la traçabilité des victimes selon la gravité de leurs blessures) et de tester le matériel spécifique. Ainsi, le Service de Santé et de Secours Médical du SDIS a été tout particulièrement impliqué dans cet exercice de grande ampleur, faisant également le lien avec l'hôpital de Gray où une partie des victimes étaient prises en charge.

Une centaine de sapeurs-pompiers ainsi qu'une trentaine de véhicules ont été engagés au cours de la journée.

Bilan fictif de cette intoxication au monoxyde de carbone : 2 morts, 6 victimes en urgence absolue, 20 en urgence relative et 32 impliqués. Les victimes étaient principalement "jouées" par les élèves de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) de Vesoul, qui ont pris leur rôle très au sérieux, tout comme les élèves du lycée des Huis-selets de Montbéliard qui ont été les premiers pompiers à secourir et extraire les victimes du théâtre.

Cet exercice s'est déroulé sous l'autorité de la Préfecture de la Haute-Saône, en présence de madame la directrice de cabinet, et avec le concours des autres services en charge de la sécurité et des soins aux victimes, la gendarmerie, le centre hospitalier de Gray, le SAMU 70, le SMUR de Gray, l'ADPC et bien entendu la commune de Gray.





La formation

263

stages

546,5

journées de formation

3 454

candidatures

3 036

journées stagiaires consacrées
à la formation initiale (FI et JSP),
soit environ 34 %.

1 919,5

journées stagiaires consacrées
aux formations d'avancement et de FMFA
soit environ 65 %.

4 955,5

journées stagiaires dont 86 % concernent
les sapeurs-pompiers volontaires.

**Au total, le SDIS 70 a assuré
94 345 heures de formation,
soit 97 % du volume horaire.**

Bilan très positif de l'activité du plateau technique de formation

Après une année complète d'utilisation du plateau technique de formation (PTF), le bilan de l'activité est plus que positif. En effet, le groupement "Gestion des Risques" a atteint les objectifs fixés par le directeur au début de l'année 2019, à savoir 40 % de l'activité de la formation réalisés au PTF.

[1 796 journées stagiaires ont été organisées en 2019. 85 stages ont eu lieu sur le site du centre technique et 764 stagiaires y ont participé. 1 780 repas stagiaires, 295 repas formateurs soit 2 075 repas ont été pris en charge par le SDIS 70.] Du côté des stagiaires, les retours sont également très positifs. Les installations en place (tour de manœuvre, toiture pédagogique) permettent une grande diversité dans les thèmes d'entraînement. La proximité des installations (CEPARI, simulateur incendie, remise pour les véhicules, vestiaires, sanitaires) offre également un confort très apprécié des stagiaires et des formateurs. Ainsi, tous ces avis favorables mènent le service "formation" du SDIS à étendre la fréquentation du PTF. En effet, en 2020, l'accès au plateau technique de formation sera ouvert aux centres, notamment pour effectuer les FMFA LSPCC et Incendie.



Le SDIS accueille 6 lieutenants en formation initiale

Dans le cadre de leur cursus de formation, les lieutenants de 1^{ère} classe nouvellement promus doivent suivre 3 périodes d'immersion dans les SDIS de France : une immersion découverte, une immersion opérationnelle et enfin une immersion fonctionnelle.

En 2019, le SDIS 70 a accueilli 6 lieutenants lors de 2 immersions fonctionnelles. La première a eu lieu en février en collaboration avec le SDIS 39 et a permis d'accueillir 3 lieutenants. 3 autres lieutenants ont ensuite été accueillis en novembre dans le même cadre et en collaboration cette fois avec le SDIS 90.

Ces immersions permettent à ces nouveaux officiers d'appréhender leurs futures fonctions. A ce titre, les officiers élèves sont placés en situation dans différents services fonctionnels. Ils participent notamment aux différentes commissions de sécurité relative aux ERP, aux actions de formation... Fin 2019, les lieutenants en immersion ont ainsi été intégrés à l'exercice NOVI qui s'est déroulé à GRAY (voir page 15).

Ces immersions font l'objet d'excellents retours de la part des stagiaires tant sur le fond que sur la forme.

15 sapeurs-pompiers professionnels réalisent leur formation d'intégration d'équipier

Une formation d'intégration d'équipier a été organisée au sein de l'établissement du 07 janvier au 15 mars 2019 pour les lauréats du concours de caporal. Aussi, 15 sapeurs-pompiers nouvellement promus ont suivi cette formation : 14 caporaux dont 2 femmes, issus des SDIS du Jura (1), de Haute-Marne (2), de Saône et Loire (7) et de Haute-Saône (4) ainsi qu'un sapeur recruté par voie de professionnalisation composaient ce groupe.

La formation, pratique et théorique, s'est déroulée en grande partie au plateau technique de formation à Vesoul. Mais d'autres activités ont également été proposées aux stagiaires : un raid cohésion de 2 jours sur le secteur de la Planche des Belles Filles leur a en effet été proposé, avec une marche topographique d'une vingtaine de kilomètres, en raquettes. Les stagiaires ont également pu se confronter au parcours AUDACE (parcours en hauteur) des militaires sur le site de la BA116. Des visites leur étaient aussi réservées comme celle de l'ESIS (Escadron de Sécurité Incendie et Sauvetage) de la BA 116 ou encore à l'escadron de gendarmerie mobile de Lure.

Cette formation d'intégration d'équipiers de sapeurs-pompiers professionnels s'est achevée le 15 mars 2019 par une cérémonie de clôture au plateau technique de formation. Les 15 stagiaires se sont ainsi vu remettre leur attestation de formation en présence de leurs formateurs et d'un représentant de leur SDIS respectif.



Le rôle des référents "formation" des centres est renforcé

Le référent formation est un acteur important dans l'organisation de la formation au sein de l'établissement.

Chaque CIS du corps départemental a un référent formation, celui-ci est l'interlocuteur privilégié du service formation de l'Etat-Major. Depuis la mise en œuvre du logiciel FORSYS, le rôle du référent formation s'est vu renforcé. Acteur incontournable au sein de son CIS, le référent formation est chargé des inscriptions aux stages de ses personnels mais également l'inscription des personnels des CPI (sur proposition des chefs de corps communaux ou intercommunaux).

Il assure le suivi et la saisie des FMPA, sur le logiciel WEBACT, concernant son CIS ainsi que les CPI rattachés.

Le référent formation anime le réseau des accompagnateurs de proximité sur son secteur.

Outre les tâches administratives, le référent formation et les accompagnateurs des CIS ont pour mission l'accompagnement de proximité des stagiaires et ce avant, pendant et après le départ en formation.

Leur rôle est primordial dans le développement des compétences des stagiaires. Cet accompagnement intègre toutes les composantes : logistique, technique, pédagogique.



Le SDIS poursuit ses partenariats en matière de formation

Des actions dans le cadre d'infractions routières

Le SDIS s'inscrit dans un partenariat relatif à la sécurité routière dans le département. A l'initiative de monsieur le procureur de la République, il est proposé une alternative à la sanction lors de délits routiers (alcool, excès de grande vitesse...).

Ces actions se déroulent au sein du circuit de Karting de la Vallée où divers ateliers sont animés par les acteurs de la sécurité et de la prévention routière. Pour cela, le SDIS 70 et la société SARL Sport Karting ont signé une convention de partenariat depuis mai 2018.

En 2019, 9 sessions ont eu lieu, réparties entre février et juin puis entre septembre et novembre. Ces actions ont permis de sensibiliser 233 conducteurs au total.

Un formateur aux premiers secours du SDIS est chargé à chaque session de sensibiliser les conducteurs aux gestes de premiers secours (alerte, réanimation cardio-pulmonaire...).

Un partage de moyens avec la société SECURITAS

Le SDIS 70 et la société SECURITAS ont signé une convention de partenariat le 25 février 2019. Cette convention prévoit la mise à disposition au profit de la société SECURITAS des outils de formation à taille réelle du SDIS 70 (CEPARI, caisson feu).

Ce partenariat permet ainsi de valoriser la qualité des équipements de formation et de mettre en avant l'expertise des formateurs de l'établissement.

La société SECURITAS, œuvrant dans la sécurité incendie privée, a bénéficié en 2019 à 2 reprises de nos installations. 17 personnels ont ainsi pu profiter de la CEPARI et du caisson feu réel.



Le Service de Santé et Secours Médical



Médecine préventive

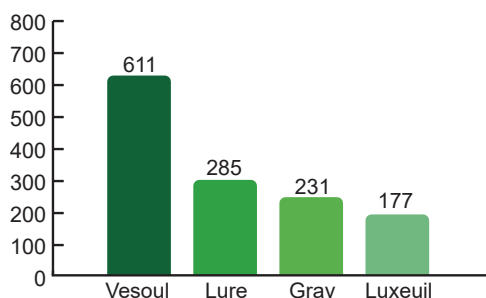
Le contrôle de l'aptitude des agents

Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2019, ce sont 1 304 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 11 médecins.

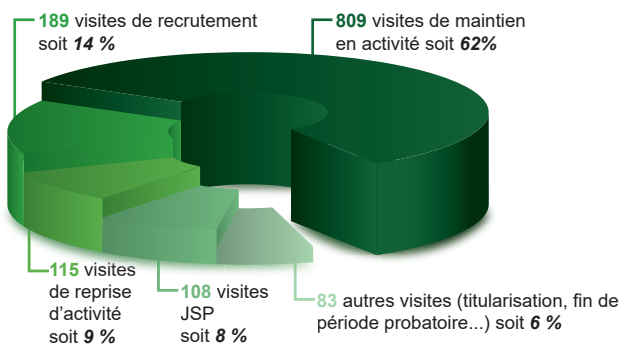
Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

	Visites de recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	1	104
Sapeurs-Pompiers Volontaires	188	705
Jeunes Sapeurs-Pompiers	68	40

Total des visites par cabinet



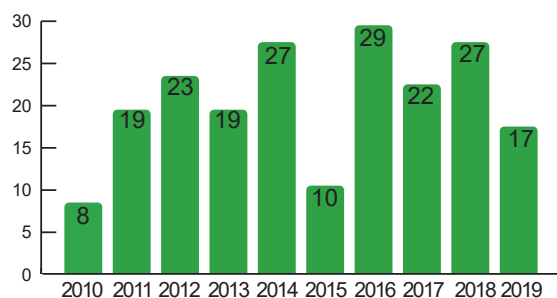
Répartition des visites par type



Médecine opérationnelle



Nombre de reprises d'activité cardiaque après chocs sur Arrêt Cardio-Respiratoire (ACR)



- En 2019, les Défibrillateurs Entièrement Automatiques (DEA) ont été utilisés à 199 reprises.
- 64 Réanimations Cardio-Pulmonaires (RCP) ont nécessité 1 ou plusieurs chocs dont 17 avec reprise d'activité cardiaque

11 protocoles ont été mis en oeuvre par les infirmiers de sapeurs-pompiers



539	Pose de voie veineuse
191	Douleurs
61	Troubles de la conscience
53	Asthme - dyspnée
50	Arrêt cardio-respiratoire
14	Hypoglycémie
14	Choc anaphylactique
12	Syndrômes hémorragiques
8	Etat de mal convulsif
4	Brûlures
4	Accouchements



La gestion sanitaire

- Utilisation de 789 bouteilles d'oxygène,
- Utilisation de 36 kits "brûlé" et 9 kits "membre sectionné".

Les premiers matériels de télémédecine embarqués sont mis en place dans les VSAV

Le SDIS a réceptionné, à l'automne, les premiers appareils de télémédecine qui, à terme, seront déployés dans l'ensemble des VSAV du corps départemental. Cet équipement, qui constitue une avancée majeure en matière de secours à personne, est le résultat d'une collaboration fructueuse entre le SDIS, l'Agence Régionale de Santé et le Département, ces deux dernières entités assurant chacune le financement des 30 moniteurs multiparamétriques "Corpuls" à hauteur de 50%.

Ces moniteurs connectés permettront la transmission d'informations en temps réel à la régulation médicale, à l'équipe SMUR, au service d'accueil des urgences et au médecin du Service de Santé et Secours Médical du SDIS. Il s'agit d'un projet innovant qui va indiscutablement améliorer la prise en charge des victimes et leur orientation.

En octobre, les premiers appareils ont été installés dans les VSAV de Fougerolles, Saint Loup, Servance et Faucogney. Dans la foulée, les personnels de ces centres ont été formés à leur utilisation par le SSSM.

Le déploiement se poursuivra en 2020 avec la mise en service de 10 autres moniteurs dans les VSAV de Passavant, Jussey, Combeaufontaine, Gy, Villersexel, Champagny, Héricourt, Vesoul, Luxeuil et Saint Rémy. La troisième phase de

déploiement concernera les derniers centres du corps départemental, exception faite des CIP de Gray et Lure qui ne seront dotés de ce matériel que début 2021.



Le SSSM fait l'acquisition de nouveaux matériels

Tous les véhicules de secours et d'assistance aux victimes du corps départemental sont dorénavant équipés d'une ceinture pelvienne permettant de traiter les traumatismes du bassin avec tableau hémorragique associé ainsi que d'un lecteur de glycémie capillaire.

La formation à l'utilisation de ces deux matériels a été dispensée par les "formateurs de formateurs" aux quelques 80 formateurs "premiers secours", charge à eux ensuite de relayer cette formation à l'ensemble du personnel de leurs centres respectifs.

Une note opérationnelle rédigée par le médecin-chef précise dorénavant la mise en œuvre des protocoles secouristes de mesure de glycémie capillaire et de pose de ceinture de contention pelvienne.



L'engagement opérationnel du SSSM

2 395

demandes d'engagement

864

réponses

920

victimes prises en charge

950

Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU)

47

infirmiers de sapeur-pompier volontaires protocolisés

Les premières formations DPC sont dispensées

Dans le cadre de son agrément DPC (Développement Professionnel Continu), le service de santé et de secours médical a animé, en novembre et décembre, ses deux premières formations à la prise en charge des urgences vitales.

7 médecins généralistes originaires pour 3 d'entre eux de Haute-Saône (les autres venant de Besançon, d'Alsace ou encore de Tours) ont ainsi alterné, sur une journée, sessions de simulation et ateliers pratiques comme la pose d'une perfusion, le contrôle des voies aériennes, la réanimation cardio-pulmonaire, le massage cardiaque ou encore le damage control.

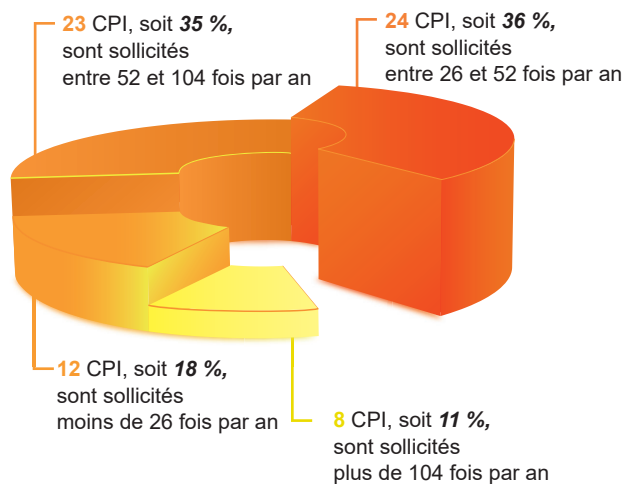
Pour tous, le même objectif : être en capacité, à son cabinet ou en visite à domicile, de faire face à une urgence vitale. Prise en charge d'un choc anaphylactique, d'un arrêt cardiaque, d'un choc hémorragique, d'un infarctus du myocarde. Si les médecins y sont formés, beaucoup avouent ne jamais y avoir été confrontés dans leur vie professionnelle. Les sessions sur simulateur ont permis aux médecins stagiaires de rafraîchir leurs connaissances mais aussi d'améliorer leur savoir-faire et leur savoir être.

Le SDIS étudie la possibilité d'étendre ces formations (jusqu'alors exclusivement ouvertes aux médecins) aux professions paramédicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...).

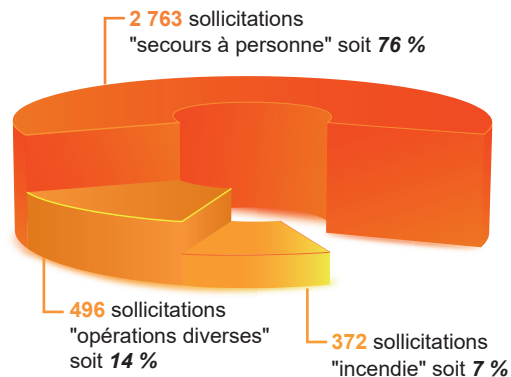


Les centres

Répartition des CPI en fonction du nombre de sollicitations par semaine



Activité opérationnelle des CPI par type de sollicitations



Des visites de centre sont réalisées

Tout au long du 2^e semestre 2019, le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental - accompagné du chef du groupement des "Unités Territoriales", le commandant Eric MOREL, et du président de l'Union Départementale, le commandant Richard VERGUET - a réalisé plusieurs visites de centres. Ces visites leur ont permis d'échanger sur l'activité et le fonctionnement des centres avec les élus ainsi qu'avec les personnels actifs et retraités du centre. Elles ont également été l'occasion de mettre en valeur les actions réalisées par les amicales (travaux d'amélioration dans les bâtiments, organisation de manifestations diverses au profit de la population locale...). Remises de médailles et de galons ont souvent clôturé ces visites, permettant ainsi de rendre hommage à toutes celles et ceux qui, engagés au sein de ces centres, donnent chaque jour de leur temps au service de la population.

Les visites, qui ont concerné cette année 3 centres d'intervention (CI) et 11 centres de première intervention (CPI), se poursuivront en 2020.



Les centres visités en 2019 :

- Les CI de Marnay, Passavant et Servance,
- Les CPI de Aillevillers, Borey, Chenebier, 5 Villages, Pin, Corbenay, Etobon-Belverne, Fontaine lès Luxeuil, Plancher-Bas, Saulnot et Villers sur Saulnot.





Maillage départemental au 31 décembre 2019

26 centres au corps départemental

-  5 Centres d'Intervention Principaux (CIP)
-  21 Centres d'Intervention (CI)

67 corps communaux et intercommunaux

-  53 Centres de Première Intervention (CPI) géré par une commune
-  14 Centres de Première Intervention (CPI) géré par un EPCI



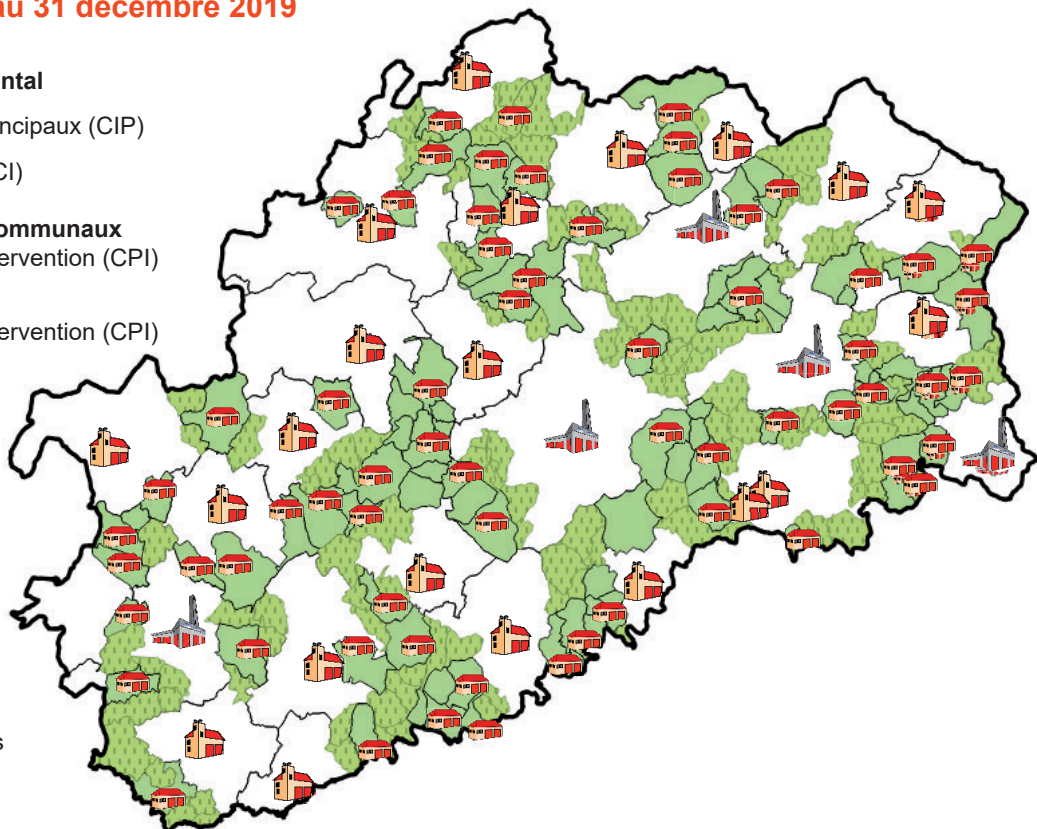
Secteurs CIP ou CI
du corps départemental



Secteurs communaux
ou inter communaux -
100 communes concernées



Secteurs conventionnés secours
à personne -
131 communes concernées



Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC)

De nouvelles adresses de messagerie mises en place dans les centres

Afin d'améliorer la communication par voie électronique entre le SDIS et les centres du corps départemental, une adresse mail supplémentaire, de type "gmail", a été créée pour chacun des centres d'intervention (CI).

Cette adresse permet à tous les personnels exerçant une responsabilité particulière au sein du centre (habillement, formation, bâtiments, matériels...) d'échanger facilement avec les services de la direction.



Une application pour gérer les disponibilités des sapeurs-pompiers est mise en place

Après plusieurs mois d'expérimentation réalisée dans les CIP de Vesoul et Héricourt ainsi que dans les CI de Champagny, Fougerolles, Port sur Saône et Valay, l'application "Acqui70", développée par le SDIS 70 en lien avec la société onlineformapro, a été déployée sur tout le département.

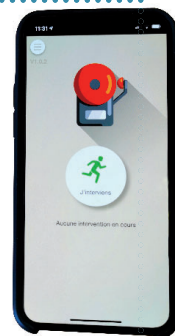
Elle permet aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental déclenchés pour une intervention par une alerte générale, d'indiquer leur disponibilité, via leur téléphone portable. Dès lors qu'ils disposent d'une couverture réseau 3G minimum, les sapeurs-pompiers volontaires peuvent ainsi :

- visualiser le nombre et les spécialités (COD0 et COD1) des SPV demandés sur une intervention,
- visualiser le nombre et les spécialités des SPV s'étant déclarés comme intervenant,
- se déclarer comme intervenant sur une intervention,
- se déclarer "disponible" ou "indisponible".

Une fois l'effectif requis pour une intervention atteint, l'ensemble des intervenants en sont informés.

Les sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux vont également pouvoir installer l'application sur leur portable. Ils ne bénéficieront cependant pas de l'ensemble des fonctionnalités offertes par l'application. Ils pourront en effet uniquement informer le CODIS de leur départ ou non sur intervention.

L'application qui a démontré tout son intérêt fera l'objet en 2020 de quelques modifications correctives. Les sapeurs-pompiers vont également être formés à son utilisation, quelques difficultés dans sa prise en main ayant été constatées.





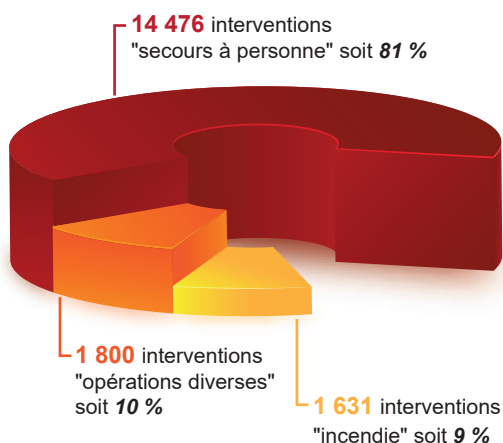
L'activité opérationnelle

Une activité opérationnelle en baisse

Avec 17 907 interventions réalisées en 2019 contre 22 451 interventions en 2018, le SDIS a enregistré une baisse de son activité opérationnelle de l'ordre de 20 %. Cette baisse significative est essentiellement due à la chute des interventions diverses qui sont passées de 5 460 à 1 800 (- 67 % par rapport à l'année 2018). On recense en effet, en 2019, un faible nombre de destructions de nids d'hyménoptères et un nombre tout aussi faible d'interventions suite à des anomalies météo (orages, tempêtes...).

En matière de secours à personne, la tendance est identique mais dans des proportions moindres puisque le SDIS a enregistré 14 476 interventions en 2019 contre 15 369 en 2018 soit une baisse de - 5,81 %. Cette dernière s'explique essentiellement par la baisse des sollicitations pour carence du secteur privé suite à la réorganisation de la garde ambulancière.

En Haute-Saône, les sapeurs-pompiers interviennent en moyenne 49 fois par jour, soit 1 intervention toutes les 30 minutes.



Le CTA / CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2019, pour gérer les 17 907 interventions, le CTA / CODIS a été amené à répondre à 57 315 demandes de secours :

- 29 559 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 27 756 appels provenant du numéro d'urgence 112.

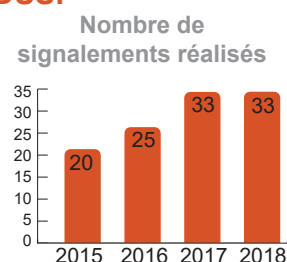
Il a également effectué :

- 109 487 échanges téléphoniques liés aux interventions (communications avec les différents interlocuteurs concernés par l'intervention : mairies, préfecture, gendarmerie, police, unités techniques, autre CODIS, SAMU ...),
- 155 643 communications radio.



Remontées d'informations des situations sociales préoccupantes à la DSSP

A chaque fois que les sapeurs-pompiers constatent, lors d'une intervention, que les conditions de vie d'une ou plusieurs personnes sont dégradées, une fiche de signalement est adressée au service social de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique.

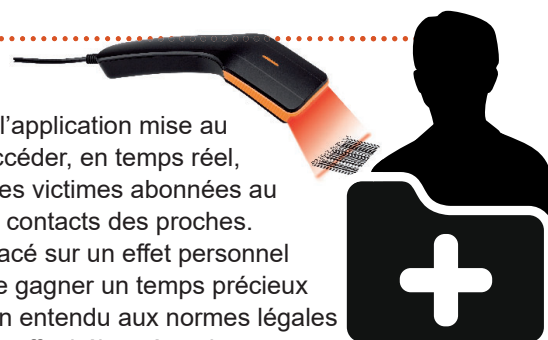


Une convention de coopération est signée avec la société IDTAG

Cette convention va permettre au SDIS de bénéficier des services proposés par l'application mise au point par cette jeune startup. Cette dernière permet aux services de secours d'accéder, en temps réel, lors d'une prise en charge, aux informations d'identité, aux données médicales des victimes abonnées au service (maladies chroniques, traitements en cours, allergies, etc...) ainsi qu'aux contacts des proches. Cet accès est réalisé via un QR Code sécurisé, reproduit sur un autocollant et placé sur un effet personnel (casque, vélo, sac à dos, réfrigérateur, etc...). Il permet aux sapeurs-pompiers de gagner un temps précieux en optimisant la prise en charge. Les données mises à disposition répondent bien entendu aux normes légales en matière de stockage et de conservation des données médicales. Elles sont en effet hébergées chez un prestataire agréé et nécessairement répertorié sur le site gouvernemental e-santé.

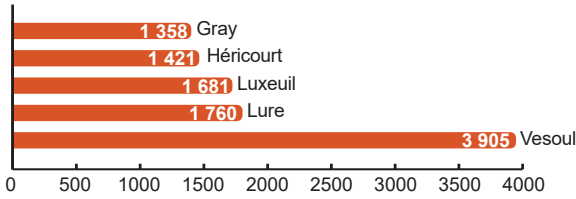
Le SDIS de la Haute-Saône n'est pas le seul à avoir été séduit par cette application. Les SDIS de la Somme, des Hautes-Alpes, du Gers et du Territoire de Belfort ont eux aussi signé des conventions de coopération avec IDTAG. D'autres sont également en passe de le faire (Finistère, Calvados, Tarn, Marne, Lot, Alpes Maritimes, Maine-et-Loire, Mayenne).

La collaboration ne devrait être effective qu'à la fin de l'année 2020.

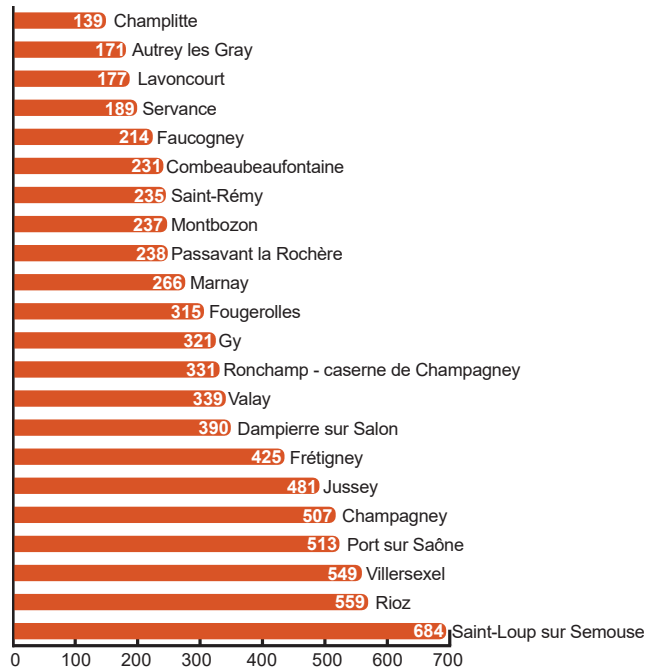


L'activité des centres du corps départemental

Les Centres d'Intervention Principaux



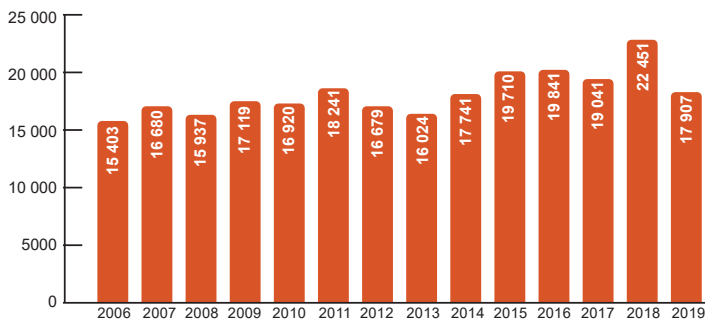
Les Centres d'Intervention



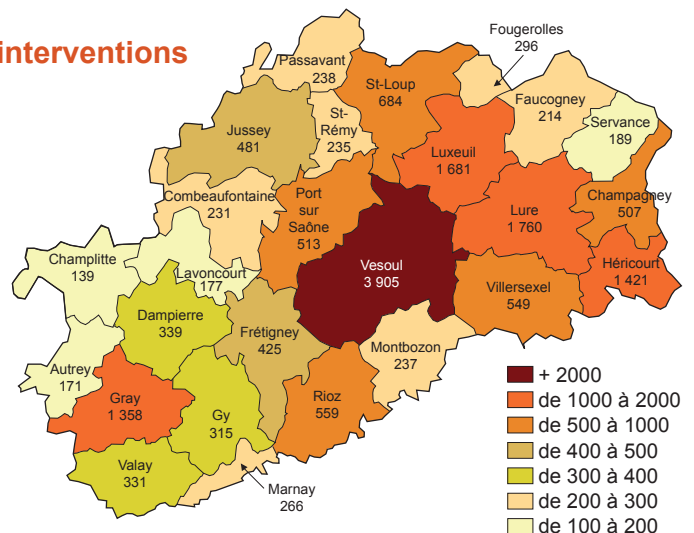
L'activité des centres des corps communaux et intercommunaux



Evolution du nombre total d'interventions



Répartition géographique des interventions





Quelques interventions marquantes

Secours à personne

22 février	à Vauconcourt : accident de circulation impliquant une voiture seule. Une victime de 23 ans, blessée gravement, est hélicoptérée par Dragon 25.
04 mars	à Les Magny : alors que le département est placé en alerte orange "Vents Violents", un arbre tombe sur le capot d'un véhicule. L'automobiliste en sort miraculeusement indemne.
25 mai	à Mantoche : les 4 occupants d'un bateau en difficulté dans un déversoir sont mis en sécurité.
23 juin	à Servance : un homme fait une chute à proximité des cascades du saut de l'Ognon. Il est hélitreuillé par Dragon 25 et le GRIMP 25. <i>(photo n°2)</i>
17 juillet	à Ferrières les Scey : un accident de ski nautique fait 1 blessé grave.
11 août	à La Bruyère : un homme fait un arrêt cardiaque au volant de son véhicule. Il est transporté par Hélicoptère 25.
02 décembre	à Colombier : accident de la circulation entre 1 voiture et 1 utilitaire faisant 2 blessés graves

Incendies

Les feux d'espaces naturels en recrudescence

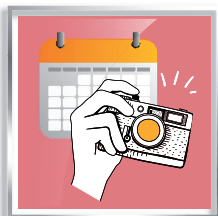
Températures caniculaires et sécheresse ont marqué l'été 2019. Ces conditions climatiques n'ont pas été sans incidence sur l'activité des sapeurs-pompiers du département qui ont enregistré au cours de l'année, 375 feux d'espaces naturels. Pour le seul mois de juillet, les soldats du feu ont dû faire face à 118 incendies de ce type.

Des négligences humaines sont à l'origine de la plupart de ces incendies (écobuages non maîtrisés, brûlages de déchets verts). Le département a également déploré plusieurs feux provoqués par la surchauffe d'un véhicule agricole provoquant l'embrassement d'espaces de culture ou de matériaux inflammables situés à proximité (foin, tas de bois, silo à grains...).



10 février	à Fretigney : feu de garage avec propagation aux combles de l'habitation. Le garage de 200 m ² sur 2 niveaux est totalement détruit. Les combles de l'habitation sont également impactés.
17 février	à Lavoncourt : feu d'habitation d'une surface de 100 m ² . La toiture est totalement embrasée.
27 février	à Corravillers : feu de 2 hectares de végétation avec propagation à une sapinière.
07 mars	à Marnay : feu de cuisine dans un logement d'une surface de 140 m ² . <i>(photo n°3)</i>
11 avril	à Pierrecourt : feu de hangar agricole contenant 100 tonnes de foin.
15 mai	à Vellefrey et Vellefranche : feu d'un hangar agricole contenant un stock de foin.
31 mai	à Héricourt : feu au sein de la société de recyclage DERICHEBOURG. 1 sapeur-pompier est blessé. <i>(photo n°1)</i>
08 juin	à Rioz : feu sur une machine de production dans une usine. 15 personnes sont placées en chômage technique.
29 juin	à Vesoul : feu à l'Institut Bourdault. 4 sapeurs-pompiers sont blessés.
03 juillet	à Vaite : feu d'une presse agricole avec propagation à un champ de paille, 6 ha sont touchés.
04 juillet	à Bouhans et Feurg : feu de silo
20 juillet	à Melecey : feu d'un hangar agricole de 450 m ² .
23 juillet	à Cornot : feu d'un engin agricole avec propagation à 3 hectares de chaume.
27 juillet	à Fougerolles : feu d'une ancienne ferme de 250 m ² .
19 août	à Pontcey : feu d'habitation collective de 300 m ² . 12 personnes sont relogées.
22 août	à Rioz : feu d'appartement de 90 m ² . 2 cellules commerciales sont impactées, une personne blessée.
28 août	à Jussey : feu d'habitations en bande de 300 m ² . 1 sapeur-pompier est victime d'un "coup de chaud". <i>(photo n°4)</i>
31 août	à Corbenay : feu dans 3 silos de la Compagnie Française du Panneau.
9 novembre	à Clairegoutte : feu à la mairie touchant la toiture et le 1er étage. 1 personne est relogée, 3 autres sont placées en chômage technique <i>(photo n°5)</i>
09 décembre	à la Romaine : feu d'hangar agricole où sont entreposés 250 tonnes de foin.





Les autres faits marquants

Du 24 au 26 août 2019, le SDIS 70 a été appelé en renfort sur le site du sommet du G7 à Biarritz

6 sapeurs-pompiers du SDIS ont intégré le Groupe Médical (GMED) engagé aux côtés de 2 autres groupes pour appuyer les moyens du SDIS 64 et ainsi constituer une réponse opérationnelle à la mesure des enjeux du sommet international du G7.

Le GMED était constitué d'un véhicule "chef de groupe", d'un VSAV et d'un VTP du SDIS 67, d'un VLMS du SDIS 55 et de 2 VSAV du SDIS 70.

Le 13 novembre, le SDIS 70 et le président du Conseil départemental de la Haute-Saône accueillent les directeurs et présidents des SDIS de Bourgogne / Franche-Comté

Cette réunion, qui s'est déroulée à l'Hôtel du Département, a été l'occasion pour eux d'échanger sur les sujets d'actualité intéressants le fonctionnement des établissements.



Le 28 septembre, le CIP de Lure a accueilli le congrès départemental des sapeurs-pompiers

Pour la 110^{ème} édition de ce congrès, plus de 500 sapeurs-pompiers venus de tout le département haut-saônois ont répondu présents pour la cérémonie officielle et les défilés à pied et motorisé.

Après la cérémonie, sapeurs-pompiers actifs, jeunes sapeurs-pompiers, retraités, conjoints et familles se sont retrouvés au gymnase municipal autour d'un repas. Feux d'artifice et bal populaire se sont enchaînés jusque tard dans la nuit.

Les sapeurs-pompiers de Lure ont reçu le soutien de leurs collègues des centres de Melisey, Lyoffans, Moffans, La Côte, 5 Villages et Borey. Ensemble, ils ont accompli un travail colossal, faisant de ce congrès un formidable moment de convivialité et d'échanges, partagé par plus de 1 100 personnes.



Manifestations sportives 2019



Parcours Sportif Héricourt, le 06 avril
240 participants

Bike and Run Noroy le Bourg, le 4 mai
80 participants



Natation Luxeuil les Bains, le 12 octobre
160 participants

CROSS Héricourt, le 17 novembre
250 participants



Course cycliste Fougerolles, le 7 septembre
120 participants





La promotion du volontariat

Le SDIS organise une cérémonie en l'honneur des entreprises citoyennes

Le 27 mars, le SDIS a organisé une cérémonie en l'honneur des entreprises investies auprès du SDIS pour soutenir le volontariat.

11 entreprises se sont ainsi vues remettre le "diplôme de l'entreprise citoyenne 2019". Ces entreprises se sont engagées auprès du SDIS, par le biais du mécénat ou de convention de mise à disposition opérationnelle pour favoriser le volontariat de sapeur-pompier en mettant à disposition leurs salariés.

L'engagement de l'entreprise SEB INTERNATIONAL SERVICES à Faucogney (partenaire du SDIS depuis 2012) a également été salué par la remise du trophée de l'entreprise citoyenne.

D'autres partenariats ont aussi été mis à l'honneur, comme ceux existant avec les agences CRIT Intérim ou encore Manpower dont le SDIS assure la diffusion des offres d'emploi auprès des sapeurs-pompiers volontaires du département afin de les aider dans leurs éventuelles recherches d'emploi.

Cette cérémonie a également été l'occasion de signer une convention-cadre de mise à disposition de personnels avec l'entreprise PSA. Cette convention fixe ainsi les modalités de disponibilité de 16 de ses employés, tous sapeurs-pompiers volontaires au sein d'un centre du département.

En 2019, 17 conventions concernant au total 31 sapeurs-pompiers volontaires ont été signées

Pour information, ces signatures de conventions sous forme de partenariat, de mise à disposition de personnels ou de convention-cadre, constituent une des actions de la mesure n°3 "Communiquer auprès des employeurs et décideurs locaux", préconisée par le plan d'actions pour le développement du volontariat.

Pour rappel, en 2017, une convention cadre avec la société SECURITAS et 9 conventions de mise à disposition de personnels avec des entreprises ou des collectivités avaient été signées. En 2018, 4 autres conventions avaient été formalisées.



Cette cérémonie s'est déroulée à l'Hôtel du Département, en présence de monsieur le préfet et de monsieur le président du Département.

En 2019, à la demande du préfet, le SDIS dresse le bilan de la féminisation des effectifs.

Un bilan sur la féminisation des effectifs a été présenté aux élus à l'occasion de la réunion du CASDIS du 2 décembre.

Les chiffres ressortant de l'analyse réalisée sont plus qu'encourageants, le taux de féminisation en Haute-Saône s'avérant bien supérieur à la moyenne nationale.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, le SDIS comptait 480 femmes (276 au corps départemental et 204 au sein des corps communaux et intercommunaux).

Les femmes représentent aujourd'hui 26,38 % des effectifs du corps départemental du SDIS 70 et 25,58 % tous corps confondus. Leur effectif a progressé de 42,8 % en 5 ans.

Les femmes de moins de 25 ans constituent près de 58 % de l'effectif féminin. On observe ensuite une chute des effectifs au-delà de l'âge de 30 ans.

Actuellement, en Haute-Saône, 50 % des recrutements sont féminins.

Tous les centres du corps départemental comptent d'ailleurs des femmes SPV dans leurs effectifs (entre 6 et 28 femmes selon les centres) Seuls 3 centres atteignent une quasi parité homme/femme (entre 41 et 46 % de femmes).

Quant aux corps communaux, 62 d'entre eux comptent entre 1 et 11 femmes. Seuls 5 centres de première intervention ne disposent d'aucune femme au sein de leurs effectifs.



227

sapeurs-pompiers volontaires recrutés en 2019. **154** au corps départemental et **73** dans les corps communaux et intercommunaux

48

demandes ont été réalisées via le formulaire de renseignement à un engagement de sapeur-pompier volontaire mis en place sur notre site internet

11

d'entre elles ont abouti à un recrutement

Retrouvez toute
l'information du
SDIS 70 sur ses
différents supports
de communication...



Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône

**4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX**

**Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18
Courriel : sdis70@sdis70.fr**

